



A REMPLIR AVEC VOTRE TECHNICIEN

FICHE TERRITOIRE

Description de l'opération

**Fédération Départementale des
Chasseurs de la Vienne**
2134 route de Chauvigny
CS 90003
86550 Mignaloux Beauvoir
Tél : 05-49-61-06-08
Fax : 05-49-01-31-81
E-mail : fdc86@chasse-en-vienne.com

Territoire de :	Superficie :
Responsable :	Matricule :
Technicien du secteur :	Commune :

MON CONTRAT (3 ans)

du au

ESPECE CIBLEE (art.3 du contrat petit gibier)			
	Faisan Commun		
	Faisan Vénéré		
	Perdrix Grise		
	Perdrix Rouge		
MA GESTION DU REPEUPLEMENT (art.4)		POINTS	
	G1 : repeuplement classique		50 pts
	G2 : repeuplement sous poule naine		100 pts
	G3 : maintien de la population		80 pts
MA MODALITE DE CHASSE (art. 5) détermine MA SUBVENTION MAXIMALE		SUBVENTION	
		Total de points	Maximum
	Ouverture sans gestion des prélèvements	0 < points < 500	100 €
		> 500 points	300 €
	Fermeture partielle du Faisan		600 €
	Fermeture intégrale		Pas de plafond
	Ouverture avec plan de gestion FDC		

Fournir la copie du règlement intérieur approuvé par la DDT intégrant la modalité de chasse.

ACTIONS BONUS

(mises en œuvre pendant 3 ans)

Actions (3 ans)	Thématique	Description de l'action	POINTS
	Centre d'élevage sous poule naine	Tenue d'un centre (Convention avec FDC86)	200 pts
	GIC	adhésion	25 pts
		création	100 pts
	Bénévolat	gestion du bénévolat inscrit au règlement intérieur	150 pts

Contactez votre technicien pour la mise en œuvre des actions bonus.



A REMPLIR AVEC VOTRE TECHNICIEN

REGULATION DES PREDATEURS

Axe de gestion 1

Matricule :

Superficie :

Année :

CONDITIONS D'OBTENTION DE LA SUBVENTION

- ✓ 3 actions minimum de régulation dans trois thématiques différentes de la grille de subvention
- ✓ au moins 1 piègeur actif ou 1 garde particulier sur le territoire de chasse

GRILLE DE SUBVENTION

THEMATIQUE	ACTION SUBVENTIONNEE	SUBVENTION EN POINTS		MON TERRITOIRE	
		Points par action	Plafond	Action réalisée	pts
Régulation préalable	régulation 1 an avant contrat	20 pts			
Personne agréementée	piégeur actif	20 pts/piégeur	100 pts	Nom et N° d'agrément :	
	garde particulier	80 pts/GP	160 pts	Nom :	
Renard	piégeage	5 pts/100 ha piégés		5 pts X ha / 100 ha	
	battue ⁽¹⁾	10 pts			
	tir d'été du renard ⁽²⁾	10 pts			
	déterrage	20 pts			
Corvidés	piégeage	5 pts/100 ha piégés		5 pts X ha / 100 ha	
	régulation à tir	10 pts			
Suivi des populations	non-retour du bilan nuisible	-20 pts			
TOTAL DE POINTS OBTENUS					

NOTICE

(1) **battue** : il est nécessaire d'avoir réalisé a minima 4 battues/an.

(2) **tir d'été renard** : vous devez avoir au moins 1 bracelet sanglier ou chevreuil pour pouvoir pratiquer le tir d'été renard.

JUSTIFICATIFS

- Bilan de prélèvements nuisibles année N-1 (*régulation 1 an avant contrat*)
- Bilan annuel des prélèvements nuisibles (*piégeage, déterrage, régulation à tir, suivi des populations*)

Facultatifs :

- Copie de votre déclaration de piégeage (DDT)
- Copie de la liste des interventions de déterrage



A REMPLIR AVEC VOTRE TECHNICIEN

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Axe de gestion 2

Matricule :

Superficie :

Année :

CONDITIONS D'OBTENTION DE LA SUBVENTION

- ✓ 2 actions minimum de régulation dans deux thématiques différentes de la grille de subvention

GRILLE DE SUBVENTION

THEMATIQUE	ACTION SUBVENTIONNEE	SUBVENTION EN POINTS		MON TERRITOIRE	
		Points par action	Plafond	Description de l'action	pts
Entretien d'agrains	3 à 10 agrainoirs/100ha	2 pts /agrainoir entretenu	250 pts	Nombre d'agrainoir :	
	2 à 6 postes d'agrainsage ⁽¹⁾ /100ha	4 pts/poste entretenu	250 pts	Nombre de poste :	
Mare ⁽²⁾	création ou restauration	80 pts	200 pts		
Barre d'effarouchement ⁽³⁾	utilisation lors des fauches ou broyages	50 pts			
Taux d'aménagements ⁽⁴⁾	1 à 2% de la SAU/territoire	50 pts		Haie plantée : longueur : largeur :	
	> 2% de la SAU/territoire	150 pts		Couvert faunistique : ha Mare : m ²	
Zone refuge ⁽⁵⁾ "non tir de l'espèce"	10-20% du territoire	30 pts		Superficie « REFUGE » :	
	plus 20% du territoire	60 pts			
TOTAL DE POINTS OBTENUS					

NOTICE

- (1) **poste d'agrainsage** = agrainoir + abri + abreuvoir + zone de pouillage.
 (2) **mare** : contacter la FDC86 avant travaux (Caroline CAILLY).
 (3) **barre d'effarouchement** : contacter la FDC86 (Alex CHANTELOUP).
 (4) **taux d'aménagement** : contacter votre technicien pour déterminer le taux d'aménagement (sont pris en compte les haies, les couverts faunistiques, les mares ; les autres éléments sous validation du technicien).
 (5) **zone refuge « non tir de l'espèce »** : cette zone doit être maintenue pendant 3 ans minimum.

JUSTIFICATIFS

- Carte de votre territoire localisant l'emplacement, s'il y a lieu, des sites d'agrainsage permanents (P) et temporaires (T), les aménagements (cultures à gibier, haies,...), la zone refuge de « non tir de l'espèce »

Facultatifs :

- Factures et/ou bons de livraison pour de l'aliment petit gibier



A REMPLIR AVEC VOTRE TECHNICIEN

REPEUPLEMENT OU MAINTIEN

Axe de gestion 3

Matricule :

Superficie :

Année :

CONDITIONS D'OBTENTION DE LA SUBVENTION

- ✓ 1 action minimum de repeuplement ou du maintien de la population
- ✓ Conditions de lâchers : min 20 oiseaux lâchés/100ha avant le 15 août avec l'utilisation d'un parquet ou d'une volière

GRILLE DE SUBVENTION

THEMATIQUE	ACTION SUBVENTIONNEE	SUBVENTION EN POINTS		MON TERRITOIRE	
		Points par action	Plafond	Description de l'action	pts
Lâcher d'oiseaux	lâchés sans gestion des prélèvements	1 pt/oiseau	jusqu'à 300 pts ⁽¹⁾	Nombre d'oiseaux :	
	oiseaux issus d'un élevage conventionné ⁽²⁾	5 pts/faisan 4 pts/perdrix	déterminé par le technicien	Nombre FAISANS :	
	oiseaux lâchés sous poule naine ⁽³⁾	30 pts/compagnie + de 10 oiseaux 15 pts/compagnie - de 10 oiseaux		compagnie +10 oiseaux :	
Utilisation d'une volière	volière de pré-lâcher, anglaise	100 pts			
Suivi des populations	pas de participation aux comptages de l'espèce	-20 pts			
TOTAL DE POINTS OBTENUS					

NOTICE

- (1) **sans gestion des prélèvements** : les points sont plafonnés dès que l'une des deux conditions suivante est atteinte :
- soit densité 30 oiseaux/100ha (arrondi pour les 100 premiers ha),
 - soit 300 oiseaux.
- (2) **élevage conventionné** : accessible seulement aux territoires utilisant le réseau des éleveurs signataires de la charte qualité. Consulter la liste des éleveurs signataires dans le catalogue des subventions. Lâcher de plusieurs souches interdit.
- (3) **sous poule naine** : accessible seulement aux territoires signataires d'une charte avec la FDC86. Lâcher de plusieurs souches interdit.

JUSTIFICATIFS

- Présentation des factures et des bons de livraison des oiseaux lâchés avant le 15 août
- Présentation des photos des lâchers des oiseaux sous poule naine
- Carte de votre territoire localisant votre volière de pré-lâcher ou anglaise



REPLI PAR VOTRE TECHNICIEN

FICHE RECAPITULATIVE

Montant de ma subvention

**Fédération Départementale des
Chasseurs de la Vienne**
2134 route de Chauvigny
CS 90003
86550 Mignaloux Beauvoir
Tél : 05-49-61-06-08
Fax : 05-49-01-31-81
E-mail : fdc86@chasse-en-vienne.com

Territoire de :	Superficie :
Responsable :	Matricule :
Technicien du secteur :	Commune :

MON CONTRAT (3 ans) du au.....

ESPECE CIBLEE :

MA SUBVENTION

AXE DE GESTION		MES POINTS
Gestion du repeuplement (p.1)		
Régulation des prédateurs (p.2)		
Aménagement du territoire (p.3)		
Repeuplement ou Maintien de la population (p.4)		
Actions bonus (p.1)		
TOTAL OBTENUS		
CHAMPS RESERVES A LA FDC86		
PLAFONNEMENT <i>(p.1 - modalités de chasse)</i>	0 < points < 500	100 €
	> 500 points	300 €
	600 €	
	pas de plafond	
MONTANT DE MA SUBVENTION		



REPLI PAR VOTRE TECHNICIEN

LISTE DES JUSTIFICATIFS

Fédération Départementale des Chasseurs de la Vienne
2134 route de Chauvigny
CS 90003
86550 Mignaloux Beauvoir
Tél : 05-49-61-06-08
Fax : 05-49-01-31-81
E-mail : fdc86@chasse-en-vienne.com

REGULATION – AXE DE GESTION 1



- Bilan de prélèvements nuisibles année N-1 (*régulation 1 an avant contrat*)
- Nom et N° d'agrément des personnes agrémentées



- Bilan annuel des prélèvements nuisibles (*piégeage, déterrage, régulation à tir, suivi des populations*)
- Copie de la déclaration piégeage faite à la DDT (*facultatif*)

AMENAGEMENT – AXE DE GESTION 2



- Carte de votre territoire localisant l'emplacement, s'il y a lieu, des sites d'agraineage permanents (P) et temporaires (T), les aménagements (cultures à gibier, haies,...), la zone refuge de « non tir de l'espèce »
- Factures et/ou bons de livraison aliments petit gibier (*facultatif - en fin d'année*)

REPEUPLEMENT – AXE DE GESTION 3



- Carte de votre territoire localisant votre volière de pré-lâcher ou anglaise



- Factures & Bons de livraison (*oiseaux lâchés sans gestion des prélèvements ou issus d'un élevage conventionné*)
- Photo au moment du lâcher d'oiseaux sous poule naine

ACTIONS BONUS



- Convention avec la FDC86 pour l'ouverture d'un Centre d'élevage sous poule naine
- Copie de l'adhésion à un GIC (*création ou adhésion simple*)
- Copie du règlement intérieur approuvé par la DDT prenant en compte la gestion du bénévolat